



AVIS

Dans sa séance du 25 mars 2021, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Adoption du préavis municipal N° 2021-01 du lundi 4 janvier 2021, relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur le service des taxis, soit :

1. D'approuver le nouveau « Règlement sur le service des taxis » ;
2. De soumettre ce règlement au Canton pour approbation.

Adoption du préavis municipal N° 2021-02 du lundi 4 janvier 2021, relatif à une révision du règlement de l'Entente Intercommunale du SDIS Chablais, soit :

1. D'approuver la révision du Règlement de l'Entente Intercommunale du « SDIS Chablais » et son Annexe 1 tel que proposée ;
2. Sous réserve de leur approbation par les organes délibérants des autres Communes membre de l'Entente intercommunale, de soumettre ces modifications de règlement au Canton pour approbation.

Adoption du préavis municipal N° 2021-04 du lundi 8 février 2021, relatif à la rénovation de l'enveloppe de l'Hôtel de Ville, de son annexe et à la réaffectation des locaux « Place du Marché 1 », soit :

1. De voter le crédit nécessaire de CHF 12 millions pour la rénovation de l'enveloppe de l'Hôtel de Ville, de son annexe et à la réaffectation des locaux ;
- 1.1. **Un crédit de CHF 100'000.- supplémentaire est alloué à la réalisation d'un producteur de chaleur utilisant une énergie renouvelable ;**
2. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir le montant de CHF 12'100'000.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou empruntés aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur la durée maximale de 30 ans ;
3. De déduire le montant des éventuelles subventions obtenues.

Refus de prendre en considération la motion de M. Philippe BELLWALD, au nom du groupe Entente Aiglonne, relative à « Pour un plan de soutien en période de restrictions imposées par la Confédération et un plan de relance post-COVID-19 pour notre commune ».

Prise en considération et renvoi en Municipalité pour étude et rapport du postulat de Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX, au nom du groupe PSA, relatif à « Pour un affichage politique responsable et efficient ».

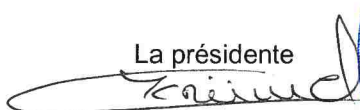
Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux en les personnes de Mme Jargal TUMURBAATAR et M. Stéphane MONANGERO.

Election d'un membre de la Commission des Finances (Cofin) en la personne de M. Stéphane MONTANGERO (PSA).

Conformément à l'art. 76 du règlement du Conseil communal, la majorité des membres présents **décide de ne pas poursuivre la séance au-delà de minuit**. L'ordre du jour n'étant pas épuisé à 23h59, les points restants à l'ordre du jour seront débattus en priorité lors de la prochaine séance fixée au 11 mai 2021.

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie).

Ainsi délibéré en séance du vingt-cinq mars deux mille vingt et un.

La présidente

Catherine KRÜMEL



la secrétaire

Véronique DELADOEY